

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

IPSIS

Siège : ZAC PARISUD

58 Boulevard Maurice Faure

77380 COMBS LA VILLE

ARÉCOM

EXPERTISE AUDIT CONSEILS

37 rue des Trois Moulins

77000 MELUN

SLG EXPERTISE

10 rue Pergolèse

75116 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2025

IPSIS

ZAC PARISUD

58 boulevard Maurice Faure

77380 COMBS LA VILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 12 2025

Aux membres de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **IPSIS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association **IPSIS** à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « changement de méthode comptable et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « changement de méthode comptable » de l'annexe indique que l'association a procédé à la première application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers. Ce changement de référentiel comptable a nécessité :
 - d'apprécier la conformité de la méthode retenue avec les dispositions du nouveau règlement ;
 - de contrôler la correcte traduction comptable au titre du règlement ANC n° 2022-06 pour l'exercice 2025 et le traitement de l'exercice précédent ;
 - Et d'examiner le caractère approprié et suffisant de l'information fournie en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association IPSIS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Melun et Paris, le 12 juin 2026

Les Commissaires aux comptes

SLG EXPERTISE

A black ink signature, appearing to be 'AB', written over a horizontal line.

représenté par
Arnaud BERNARD

Associé

**ARECOM Expertise Audit et
Conseils**

A blue ink signature, appearing to be 'YBD', written over a horizontal line.

représenté par
Yannick Blanchard Delorme

Associé

Annexe

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 2025	Net au 2024
Frais d'établissement				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	163 687	153 941	9 747	773
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-		
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 260 239	-	1 260 239	1 293 439
Constructions	13 294 153	9 681 179	3 612 973	4 083 767
Installations techniques, matériels et outillages industriels	3 114 960	1 446 604	1 668 356	1 818 095
Autres immobilisations corporelles	1 002 718	685 124	317 594	230 765
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	182 400	-	182 400	-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-		
Immobilisations financières				
Participations	13 256	9 147	4 109	-
Créances rattachées aux participations	-	4 109	4 109	-
Prêts	125 927	40 000	85 927	173 155
Autres immobilisations financières	75 050	9 301	65 749	65 749
Total I	19 232 390	12 029 404	7 202 986	7 665 743
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.	89 055	46 041	43 014	48 404
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	48 259		48 259	4 404
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	664 671	84 869	579 802	599 958
Créances reçues par legs ou donations			-	
Autres créances	1 579 823	-	1 579 823	1 007 732
Charges constatées d'avance	128 039		128 039	122 604
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	4 669 472		4 669 472	2 628 440
Disponibilités	5 565 338		5 565 338	6 335 192
Total II	12 744 657	130 910	12 613 747	10 746 734
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	31 977 047	12 160 314	19 816 732	18 412 476

Bilan Passif	2025	2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852	1 847 852
Fonds propres statutaires	1 847 852	1 847 852
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	9 561 288	7 836 969
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>7 801 191</i>	<i>6 076 872</i>
Excédents et Réserves affectés à l'investissement	6 030 768	4 421 225
Réserve de trésorerie	222 524	222 524
Réserve de compensation des déficits et charges d'amortissements	1 547 900	1 433 123
<i>Dont autres réserves</i>	<i>1 760 097</i>	<i>1 760 097</i>
Report à nouveau	- 1 983 385	- 2 142 292
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>296 392</i>	<i>640 467</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 726 709	1 423 683
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 014 873</i>	<i>737 414</i>
Situation nette (sous-total)	11 152 463	8 966 212
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	8 819	27 554
Provisions réglementées	1 170 035	598 331
Total I	12 331 317	9 592 097
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	141 338	178 957
Fonds dédiés à l'investissement	913 556	1 494 859
Total II	1 054 893	1 673 816
PROVISIONS		
Provisions pour risques	30 000	235 000
Provisions pour charges	50 000	17 897
Total III	80 000	252 897
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 468 968	5 068 704
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	30 271	19 979
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	453 289	348 092
Dettes fiscales et sociales	1 376 169	1 444 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 062	2 722
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	4 761	9 523
Total IV (1)	6 350 521	6 893 666
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	19 816 732	18 412 476
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 091 552	4 691 288
Dont à moins d'un an (a)	2 258 969	2 182 400
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		

IPSiS

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2025

au 31/12/2025

Compte de résultat

Compte de résultat	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	117	
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0	2 269
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0	2 269
Ventes de prestations de services	3 965 345	3 742 496
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 965 345	3 742 496
Produits de tiers financeurs	12 581 184	12 267 724
Concours publics et subventions d'exploitation		
<i>Dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	12 581 184	12 171 211
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions	367 482	200 696
Utilisation des fonds dédiés	301 017	235 696
Autres produits	8 226 832	7 045 702
<i>Dont complément de rémunération TH</i>	6 338 819	6 035 512
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	883 906	803 007
Total I	25 441 977	23 494 583
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	541 550	509 933
Variation des stocks	-23 062	-4 422
Autres achats et charges externes	4 046 014	3 838 255
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	792 400	798 802
Salaires	10 848 873	10 484 730
Cotisations sociales	4 770 692	4 481 133
Dotations aux amortissements	855 084	807 818
Dotations aux dépréciations et aux provisions	117 551	132 947
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	243 410	
Reports en fonds dédiés	141 637	37 965
Autres charges	962 325	863 223
<i>Dont Quote-part de résultat sur opérations faites en commun</i>	883 906	803 007
Total II	23 296 475	21 950 383
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 145 502	1 544 199

IPSIS**Comptes annuels**Exercice du 01/01/2025
au 31/12/2025**Compte de résultat**

Compte de résultat	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	158 656	233 659
Reprises sur dépréciations et provisions	262 990	
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	421 646	233 659
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	192 272	257 136
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total IV	192 272	257 136
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	229 374	-23 477
3. RESULTAT COURANT (I-II+III-IV)	2 374 876	1 520 722
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		22 590
CHARGES EXCEPTIONNELLES	648 167	119 629
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-648 167	-97 039
Total des produits (I+III+V+IX+VI)	25 863 623	23 750 832
Total des charges (II+IV+VI+VII)	24 136 914	22 327 148
EXCEDENT OU DEFICIT	1 726 709	1 423 683
<i>Dont résultat des activités médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>1 014 873</i>	<i>737 414</i>
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 726 709	1 423 683
REPRISE DE RESULTAT N-2	-7 571	157 334
RESULTAT EFFECTIF DE L'EXERCICE	1 719 138	1 581 017
Dont Résultat gestion propre	711 836	686 269
Dont Résultat gestion contrôlée	1 007 302	894 748
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	
Prestations en nature		
Bénévolat		0
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ASSOCIATION IPSiS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 58 Boulevard Maurice Faure
77380 COMBS LA VILLE

Comptes arrêtés le 23 avril 2025 lors de la réunion du conseil d'administration

Comptes annuels : ANNEXE

Les comptes se caractérisent par les données suivantes au 31 décembre 2025 :

Total du bilan	19 816 732 €
Résultat comptable - Excédent (avant reprise résultat N-2)	1 726 709 €
Résultat effectif de l'exercice	1 719 138 €
- Excédent de l'activité en propre	711 836 €
- Excédent de l'activité sous contrôle	1 007 302 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de l'association pour l'exercice ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

ANNEXE DES COMPTES AGREGES IPSIS 2025

Crée en décembre 1985, IPSIS, association à but non lucratif, œuvre depuis 40 ans à l'élaboration de projets et à la gestion d'établissements ou services ayant pour objectif de soutenir les personnes en situation de handicap dans la réalisation de tous les actes de la vie courante.

L'association se propose de conseiller, de soutenir et d'accompagner les citoyens, les usagers, les familles, les institutions, les collectivités et toute personne en situation de handicap, psychique et/ou sensoriel et/ou en difficulté sociale, sanitaire, éducative, concernée par la question de l'intégration sociale et/ou professionnelle. Elle veille aux conditions de vie des populations vieillissantes en proposant la création et /ou la gestion d'établissements ou services adaptés à leurs besoins.

IPSIS gère les établissements suivants :

	Places	Gestion Contrôlée	Gestion Fonds Propres
Siège Social IPSIS - SIEGE SOCIAL 58, boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE IPSIS - SIEGE ADMINISTRATIF 25, rue de la Petite Duranne 13100 AIX-EN-PROVENCE		QP/FDS	VIE ASSOCIATIVE
Section - Enfance Ile-de-France MELANIE 77 10, avenue Saint-Germain des Noyers 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES MELINA 18, rue de la Maison Rouge 77185 LOGNES RETSEA 93 39, rue du Breuil 93140 BONDY	50 44 99	S.E.S.S.A.D. S.A.A.A.I.S. S.E.S.S.A.D.	
Section - Adulte Ile-de-France ELISA 77 41, rue du Valengelier 77500 CHELLES ELISA SENART 58, boulevard Maurice Faure 77380 COMBS-LA-VILLE	82 104	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION
Grand Est ELISA 51 12, rue Maurice Halbwachs 51100 REIMS	59	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION
Occitanie ELISA 30 Z.A. Mas des Abeilles 690, rue Maurice Schumann 30000 NÎMES ELISA 31 18 bis, route de Gratentour 31140 PECHBONNIEU	86 65	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION
Paca ELISA 13 Parc de la Duranne Impasse de la Draille 13793 AIX-EN-PROVENCE Cedex 03 OPEN PROVENCE 570, avenue Augustin Fresnel 13100 AIX-EN-PROVENCE ELISA 84 6, avenue de la Gloriette 84000 AVIGNON	79 55 30	E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE E.S.A.T. - ACTION SOCIALE	E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION E.S.A.T. - PRODUCTION

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUS POUR L'ELABORATION DES COMPTES

1. PERIMETRE DES COMPTES AGREGES

Le périmètre de l'association n'a pas évolué au cours de l'exercice 2025.

2. FAITS MAJEURS DE L'ANNEE 2025

Mise en réserve temporaire intentionnelle pour sous-activité

L'association a fait l'objet d'une mise en réserve temporaire intentionnelle pour sous activité à hauteur de 175 285,68 € sur le C.P.O.M. I.D.F. conformément à l'instruction du 22 mai 2024, selon les articles L.313-12-2, R.314-160 et R.314-174 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les établissements concernés sont :

- S.E.S.S.A.D. Restea 93 : 6,47 % de la base 2024 soit 136 727,91 €,
- S.E.S.S.A.D. Mélanie 77 : 4,06 % de la base 2024 soit 38 557,77 €.

Investissements

Vente du bâtiment du S.E.S.S.A.D. Selia 93

En date du 21 mars 2025, l'association a cédé son bien immobilier situé au 42, avenue du Maréchal Leclerc à LIVRY-GARGAN (93190) à la société dénommée CEDRE 93 dont le siège est basé au 59, avenue Claude Bernard à CHELLES (77500).

Cette opération a généré une plus-value s'élevant à 554 167,35 €.

Litige avec le Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart

En date du 05 septembre 2025, l'IpSiS a fait l'objet d'une notification de saisie administrative à tiers détenteur pour un montant de 189 191,57 € en lien avec la Trésorerie d'Evry Municipale pour le compte de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart, anciennement Communauté d'Agglomération de Sénart (S.A.N.) qui avait versé à tort la mensualité annuelle de l'emprunt de l'E.S.A.T. Elisa Sénart à Dexia durant la procédure de sauvegarde en 2008.

Un protocole d'accord avait été signé entre l'association et Dexia incluant cette garantie versée à tort par le S.A.N. à l'époque à Dexia durant le gel du passif dont le paiement devra être honoré à l'issue de l'échéancier, soit le 1^{er} décembre 2036.

Afin de clarifier la situation et de faire valoir ses droits, l'association a entamé une procédure et a obtenu gain de cause en décembre. La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart a accepté l'annulation du titre exécutoire ainsi que les frais de poursuites liés.

Litige avec la société SEGEDIA Services

En date du 6 juin 2025, l'association a fait l'objet d'une assignation devant le tribunal des activités économiques de Marseille.

Rappel des faits :

La société SEGEDIA avait installé des distributeurs automatiques de boissons et de collations dans les anciens locaux de l'E.S.A.T. Open Provence le 2 janvier 2017. Le contrat avait été conclu pour une durée de 4 ans (date de fin le 1^{er} janvier 2021).

L'association a mis fin à cette convention le 27 janvier 2022 sans respecter les clauses du contrat qui a été automatiquement renouvelé jusqu'au 1^{er} janvier 2025.

La société SEGEDIA réclame à l'IpSiS la somme de 77 974,33 €.

L'association a fait appel à son conseil pour contester cette procédure en cours.

Sinistre sur l'E.S.A.T. Elisa 13

Le 9 octobre, un technicien s'est présenté sur l'établissement pour alerter le Directeur d'une anomalie constatée lors du relevé du compteur d'eau. Des recherches ont été effectuées dès le lendemain afin de localiser une fuite dans les locaux et d'entreprendre les travaux nécessaires dans les meilleurs délais.

En date du 20 octobre 2025, l'E.S.A.T. Elisa 13 a été informé par la Régie des Eaux du Pays d'Aix par courrier recommandé d'une surconsommation d'eau sur l'établissement.

Le 15 décembre, la structure a reçu une facture couvrant la consommation du 8 avril au 9 octobre (22 747 m³) qui s'élève à 98 212,62 €.

L'assurance ne couvrant pas ce sinistre, l'IpSiS a entamé des démarches auprès de la Régie des Eaux et de la commune pour négocier un dégrèvement du montant facturé. Ce dernier s'élève à 35 393,28 €.

Projet de plateforme sur le S.E.S.S.A.D. Mélanie

La transformation du S.E.S.S.A.D. Mélanie en une plateforme de services médico-sociaux innovante, destinée à l'accompagnement des enfants et jeunes de 0 à 20 ans, porteurs de troubles du neurodéveloppement (T.N.D.) a pour objectif principal de reconfigurer l'offre d'accompagnement en mettant les bénéficiaires et leurs familles au cœur du dispositif en fluidifiant les parcours et en simplifiant les démarches d'accès aux services.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique territoriale inclusive, en lien avec l'A.R.S., les collectivités locales et les structures partenaires.

Dans le cadre de cette transformation, un C.N.R. à hauteur de 124 205,98 € a été accordé par le financeur.

C.P.O.M.Occitanie

La signature du Contrat Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens s'est concrétisée sur l'exercice rétroactivement au 1^{er} janvier 2025 (périodicité : 2025 à 2029).

Grand-Est

Les négociations entamées ont repris en 2023. A ce jour l'association ne dispose pas d'un calendrier pour une prochaine contractualisation.

I.D.F.

Le contrat a été prorogé pour un an et sera renégocié en 2026.

Mesures socialesMutuelle T.H.

En application de la Loi « Plein Emploi » du 18 décembre 2023, l'IpSiS a procédé à la mise en place d'un contrat de complémentaire santé obligatoire pour l'ensemble des personnes accompagnées à compter du 1^{er} juillet 2024 avec l'organisme INTEGRANCE, gestionnaire du contrat de prévoyance T.H. de l'ensemble de nos E.S.A.T. Ce dispositif initialement financé en intégralité sur le Budget Annexe de Production et de Commercialisation, est compensé à hauteur de 50 % par l'état (Arrêté du 25 août 2025) rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

3. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX**3.1 - Principes Comptables**

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2025 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement ANC n°2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivants :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ; complété du règlement ANC n° 2022-02 , relatif à la modernisation des états financiers, ainsi que par le règlement ANC n° 2023-03, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.
- du règlement ANC n° 2019-04 relatif aux organismes gérants des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- de la nomenclature des comptes prévue dans l'instruction M22 et publiée dans l'arrêté du 27 décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles, dit M22bis.

3.2 - Changement de méthode comptable et de présentation

Le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Il en est de même pour le règlement ANC 2023- 03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ces Règlements.

La première application du Règlement correspond au changement de réglementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont d'incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

- **Changement de présentation des comptes annuels**

Lors du premier exercice d'application, l'association présente le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

- **Changement de méthode comptable**

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions du Règlement (nouvelle définition du résultat exceptionnel, nouveaux schémas d'écritures comptables liés à la suppression de la technique des transferts de charges, simplification du plan de comptes) nous avons revu nos principes de comptabilisation synthétisés ci-dessous :

	Avant application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03	Après application des règlements ANC n° 2022-06 / 2023-03
Valeurs comptables / Produits de cession des éléments d'actif cédés		
Immobilisations corporelles et incorporelles	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation : Compte 775/675 reclassés en compte 757 pour 803 K€ et compte 652 pour 249 K€ en 2025
Immobilisations financières	Résultat exceptionnel	Résultat financier
Autres éléments		
QP des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	Résultat exceptionnel	Résultat d'exploitation
Principaux Transferts de charges		
Charge non inscrite dans le compte adéquat	Transfert de charges	Crédit du compte de charges débité initialement en contrepartie du débit du compte de charges approprié
Refacturations diverses		Inscription au crédit du compte 708 « Produits des activités annexes » ou du compte 7084 « Mise à disposition de personnel facturée »
Remboursements reçus en compensation de charges de Personnel		Inscription au crédit des comptes de charges de personnel : Compte 649 à 22 K€
Indemnités d'assurance		Inscription en Autres produits selon la liste prévue au PCG

Les changements de méthodes comptables à la suite de la première application du règlement ANC N° 2022-06 n'ont pas d'impact significatif sur la présentation du résultat de l'exercice 2025 en dehors des reclassements exposés ci-dessous.

Note annexe spécifique : Incidences de la première application des règlements précités

- Regroupement des charges et produits exceptionnels :

Postes du compte de résultat (système de base)	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
Résultat exceptionnel :			
- Produits exceptionnels	-	23k€	23k€
• Sur opérations de gestion			
• Sur opérations de capital			23k€
• Reprises sur provisions et transferts de charges			-
- Charges exceptionnelles	648k€	120k€	120k€
• Sur opérations de gestion			9k€
• Sur opérations de capital			
• Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			111k€
Résultat exceptionnel	-648k€	-97k€	-97k€

- Reclassements liés aux quotes-parts de subventions d'investissement :

Données en €	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
	(Publiés)	(Reclassés selon les nouvelles règles)	(Publiés)
QP de subventions d'investissement virées au résultat	18k€		22k€
Présentées en résultat d'exploitation	18k€		
Présentées en résultat exceptionnel			22k€

3.3 - Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.4 - Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler, à l'exception de la vente du bien immobilier.

3.5 - Organisation comptable

IpSiS présente les comptes de son action au sein de comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

La tenue de comptabilité dans l'association est centralisée au Siège Social de l'IpSiS. La comptabilité de l'association est subdivisée en « dossiers comptables » correspondant chacun à une structure médico-sociale (E.S.A.T., S.E.S.S.A.D, etc.).

3.6 - Comptes de liaison

Les flux entre chaque comptabilité sont enregistrés au moyen de comptes de liaison. La trésorerie et les règlements aux tiers (fournisseurs, organismes fiscaux et sociaux, salariés...) sont gérés par le Siège Social.

Au 31 décembre 2025, les comptes de liaison sont éliminés dans le cadre des opérations de neutralisation visant à établir les états financiers consolidés de l'association.

3.7 - Détermination du résultat

Le résultat comptable de l'association est déterminé par différence entre les produits et les charges.

Le résultat comptable comprend :

- Le résultat définitivement acquis des activités en propre,
- Des résultats sous contrôle du tiers financeur.

Les établissements, y compris le siège, sont sous contrôle des A.R.S. qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R.314-52 du C.A.S.F.

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent :

- **Le résultat comptable** : Ce résultat respecte les principes et règles comptables en vigueur.
C'est ce résultat, qui une fois consolidé, est certifié par les Commissaires Aux Comptes et approuvé par l'Assemblée Générale.
- **Le résultat de la gestion contrôlée** : Correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 (c'est-à-dire pour l'exercice 2025, celui de l'année 2023).

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les excédents de certains établissements ou services avec les déficits de certains établissements ou services. Compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent exister de fait.

La distinction du résultat entre les budgets sous contrôle de la tarification et les budgets en gestion des fonds propres se répartit comme suit :

Résultat effectif global de l'entité		
TABEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL DE L'ENTITE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
RESULTAT COMPTABLE :	1 726 709	1 423 683
Reprise du résultat antérieur	-7 571	157 334
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	1 719 138	1 581 017
dont résultat effectif sous gestion propre	711 836	686 269
dont résultat effectif sous gestion contrôlée	1 007 302	894 748
A la clôture de l'exercice, les éléments de résultats, reports et réserves qui n'ont pas encore fait l'objet d'une notification d'affectation de la part de l'autorité de tarification sont les suivants : Résultats en instance d'affectation :		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEUR EN ATTENTE DE REPRISE	2023	
Résultat 2022 en attente de reprise	-7 571	



RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025				
Etablissement	par dossier comptable	par établissement	Gestion Contrôlée	Fonds Propres
C.P.O.M. - Région PACA				
E.S.A.T. Elisa 13 Bpas	71 467	92 478	71 467	21 011
E.S.A.T. Elisa 13 Bapc	21 011			
E.S.A.T. Elisa 84 Bpas	-80 936	-76 713	-80 936	4 223
E.S.A.T. Elisa 84 Bapc	4 223			
E.S.A.T. Open Provence Bpas	239 435	293 855	239 435	54 420
E.S.A.T. Open Provence Bapc	54 420			
C.P.O.M. - Région OCCITANIE				
E.S.A.T. Elisa 30 Bpas	-26 314	-146 417	-26 314	-120 104
E.S.A.T. Elisa 30 Bapc	-120 104			
E.S.A.T. Elisa 31 Bpas	10 548	92 729	10 548	82 181
E.S.A.T. Elisa 31 Bapc	82 181			
C.P.O.M. - Région GRAND EST				
E.S.A.T. Elisa 51 Bpas	9 170	203 725	9 170	194 555
E.S.A.T. Elisa 51 Bapc	194 555			
C.P.O.M. - Région ILE DE FRANCE				
E.S.A.T. Elisa 77 Bpas	19 649	91 806	19 649	72 157
E.S.A.T. Elisa 77 Bapc	72 157			
E.S.A.T. Elisa Sénart Bpas	32 862	337 880	32 862	305 018
E.S.A.T. Elisa Sénart Bapc	305 018			
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	104 066	104 066	104 066	0
S.A.A.A.I.S. Méline	89 987	89 987	89 987	0
S.E.S.S.A.D. Retsea 93	577 634	577 634	577 634	0
Siège Social				
F.D.S. - Gestion Contrôlée - GC.GC.GC	-32 697	65 678	-32 697	0
F.D.S. - Fonds Propres - FP.FP.FP.	98 375		0	98 375
Total	1 726 709	1 726 709	1 014 873	711 836
Reprise de résultat N-2			-7 571	
Résultat			1 007 302	711 836
Résultat économique consolidé			1 719 138	

2024		2024	
Résultats N-1 des Bpas		Résultats N-1 des Bapc	
sur 12 mois	Situation N-1	sur 12 mois	Situation N-1
-131 112	-131 112	160 091	160 091
-89 297	-89 297	-34 985	-34 985
123 002	123 002	59 547	59 547
4 559	4 559	-69 056	-69 056
-53 640	-53 640	81 490	81 490
32 937	32 937	112 257	112 257
59 636	59 636	99 498	99 498
-1 968	-1 968	219 540	219 540
10 029	10 029		
57 780	57 780		
717 229	717 229		
8 258	8 258	57 887	57 887
737 413	737 413	686 269	686 269

4. PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

4.1 - Immobilisations

Les immobilisations incorporelles regroupent les acquisitions de logiciels.

Les immobilisations corporelles regroupent les terrains, les constructions, les agencements, les matériels, et plus globalement les équipements dont la durée de vie est supérieure à une année d'exploitation.

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement de dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable à travers le règlement n°2014-03. L'IpSiS est en conformité avec la réglementation pour ses constructions (méthode dite des composants).

Prêts et autres immobilisations financières : Ce poste comprend une avance preneuse dans le cadre du contrat de crédit-bail pour un montant de 256 K€. Elle est remboursée au rythme du contrat de crédit-bail concernant l'E.S.A.T. Elisa 30 (2011-2026) - (cf Point 5.1 - Engagements hors bilan - crédit-bail).

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Détail des immobilisations (en Euros)	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	160 031	14 600	10 945	163 687
Frais d'établissement				
Autres immob. Incorporelles				
Total des Immobilisations Incorporelles	160 031	14 600	10 945	163 687
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 293 439		33 200	1 260 239
Constructions et agencements générales	14 309 746	263 251	1 278 845	13 294 152
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	3 142 511	115 930	143 480	3 114 960
Autres immob. corporelles	978 613	159 438	135 333	1 002 718
Immobilisations en cours	0	182 400		182 400
Total des Immobilisations corporelles	19 724 310	721 019	1 590 858	18 854 470
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres titres immobilisés	13 256			13 256
Prêts & autres immob.financ.	288 205		87 228	200 977
Total des Immobilisations Financières	301 461	0	87 228	214 233
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	20 185 802	735 619	1 689 031	19 232 390

(1) Remboursement TVA sur immobilisation 70,3 K€

4.2 - Amortissements des Immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux couramment retenus sont les suivants :

(L : Linéaire, D : Dégressif ; E : Exceptionnel)

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation
Logiciels	1 à 3 ans (L)
Constructions	10 à 30 ans (L)
Agencements, installations	5 à 10 ans (L)
Matériels	3 à 10 ans (L)
Matériel de transport	3 à 5 ans (L)
Matériel informatique	3 à 5 ans (L)
Mobilier	5 à 10 ans (L)

Amortissement des immobilisations				
Détail des amortissements (en Euros)	Valeur brute début exercice	Dotations	Cessions	Valeur brute fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Logiciels	159 259	5 626	10 945	153 941
Frais d'établissement				
Autres immob. Incorporelles				
Total des amortissements	159 259	5 626	10 945	153 941
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	0			0
Constructions et agencements générales	10 225 978	517 204	1 062 003	9 681 179
Instal.Tech. Mat & Out. Ind.	1 324 416	260 672	138 484	1 446 604
Autres immob. corporelles	747 848	71 583	134 306	685 124
Immobilisations en cours	0			0
Total des amortissements	12 298 242	849 458	1 334 793	11 812 907
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	12 457 501	855 084	1 345 738	11 966 848
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances	13 256			13 256
Prêts & autres immob.financ.	49 300			49 300
Total des dépréciations	62 555	0	0	62 555
AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	12 520 058	855 084	1 345 738	12 029 404

4.3 - Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.4 - Etat des créances

✓ **Stocks**

Les stocks de marchandises sont valorisés à leur coût d'achat. A la clôture de l'exercice, une provision est constatée lorsque leur valeur est inférieure à leur coût d'acquisition.

✓ **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des créances			
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	13 256		13 256
Prêts	125 927	85 927	40 000
Autres	75 050		75 050
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	664 671	579 802	84 869
Autres	1 579 823	1 579 823	
Charges constatées d'avance	128 039	128 039	
Total	2 586 766	2 373 591	213 175
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice	87 228		
Produits à recevoir			
		Montant	
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir		3 605	
Personnel - produits à recevoir			
Charges sociales - produit à recevoir			
Impôts et taxes - produits à recevoir			
Divers - produits à recevoir		1 096 415	
Disponibilités - produits à recevoir			
Total		1 100 020	

4.5 - Fonds propres avec ou sans droit de reprise

Tableau de variation des fonds propres					
Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1 847 852				1 847 852
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves	7 836 969		1 724 319		9 561 288
Report à nouveau (1)	-2 142 291	1 423 683		1 264 776	-1 983 385
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>640 467</i>	<i>737 414</i>		<i>1 081 489</i>	<i>296 392</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	1 423 683	-1 423 683	1 726 709		1 726 709
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>737 414</i>	<i>-737 414</i>	<i>1 014 873</i>		<i>1 014 873</i>
Situation nette	8 966 212	0	3 451 028	1 264 776	11 152 463
Subventions d'investissement	27 554			18 735	8 819
Provisions réglementées	598 331		648 167	76 463	1 170 035
TOTAL	9 592 097	0	4 099 195	1 359 974	12 331 317

4.6 - Les provisions réglementées

Provisions réglementées				
	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS				-
Amortissements dérogatoires				-
Provision spéciale de réévaluation				-
Autres provisions réglementées	598 331	648 167	76 463	1 170 036
Produits financiers des ESSMS				-
Plus-values de cession d'éléments d'actif				-
TOTAL	598 331	648 167	76 463	1 170 036

4.7 - Les provisions pour risques et charges

Les comptes de provisions pour risques et charges enregistrent les provisions constituées par l'association pour faire face à une obligation probable mais dont le montant et/ou l'échéance reste(nt) incertain(s). Il s'agit notamment des provisions pour litiges.

Tableau des provisions				
	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	235 000		205 000	30 000
Pensions et obligations similaires				
Autres provisions pour risques et charges	17 897	50 000	17 897	50 000
TOTAL	252 897	50 000	222 897	80 000

4.8 - Les fonds dédiés

LES FONDS DEDIES correspondent à des financements dont les dépenses n'ont pas été réalisées à la clôture de l'exercice mais pour lesquelles l'établissement s'est engagé à les effectuer.

Tableau de suivi des fonds dédiés							
VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	A L'OUVERTURE	DOTATIONS CNR ACCORDE	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
	Montant global		Montant global	Dont remboursements		Montant global	
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement des investissements							
E13BP	95 412		10 689			84 722	
E30BP	104 899		51 171			53 728	
E31BP	175 365		23 017			152 348	
E51BP	136 705	3 500	12 742			127 462	
E77BP (1)	550 109		62 779	459 543		27 788	
E84BP	70 083		1 659			68 424	
S3A77	8 554					8 554	8 554
MEL77		124 206				124 206	
OPNBP	13 508		13 508			-	
S93	-					-	
SENB	148 929		51 930			96 999	
SROSE	-					-	-
R93	191 295		21 972			169 324	
TOTAL	1 494 859	127 706	249 466	459 543	-	913 556	8 554
Contributions financières des autorités de tarification destinées au financement de mesures d'exploitations							
E84BP	5 129		5 128			0	
E13BP	6 369		6 369			0	
E77BP	8 474		8 474			0	
E51BP	12 142	7 978	5 722			14 398	
OPNBP	49 572		7 993			41 578	
E30 BP	35 000		5 592			29 408	
E31 BP	55 358	5 954	5 358			55 954	
SENB	6 913		6 913			0	
TOTAL	178 956	13 932	51 549	0	0	141 338	0
TOTAL GENERAL	1 673 814	141 637	301 016	459 543	0	1 054 894	8 554

4.9 - Etat des dettes

Etat des dettes			
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	4 468 968	377 416	4 091 552
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	483 560	483 560	
Dettes fiscales et sociales	1 376 169	1 376 169	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	17 062	17 062	
Autres dettes	0	0	
Produits constatés d'avance	4 761	4 761	
TOTAL	6 350 521	2 258 969	4 091 552
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice			
	599 736		
Charges à payer			
	Montant		
Factures non parvenues	153 671		
Personnel - congés à payer	592 851		
Personnel - autres charges à payer			
Etat charges à payer			
Autres charges à payer			
Total	746 523		

4.10 - Contribution volontaire en nature

Contributions volontaires en nature

	N	N-1
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	0	0
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total	0	0

Les contributions volontaires en nature sont non significatives et leur valorisation n'apporte pas une meilleure compréhension de l'activité.

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 - Engagements hors-bilan

✦ Crédit-Bail immobilier

L'information ci-après est présentée en milliers d'euros :

Informations estimées compte tenu notamment des taux variables	Date début	Date de fin	Loyers payés (1)		Loyers restant à payer			
			de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ de 5 ans	Total à payer
ELISA 30	2011	2026	92	1 204	92	87		179
TOTAL			92	1 204	92	87	0	179

L'information ci-après est présentée en milliers d'euros :

✦ Engagement indemnité de Fin de Carrière

Les modalités de l'estimation de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont en conformité avec la « méthode des unités de crédit projetées », méthode communément reconnue pour ce type d'évaluation.

Les principales hypothèses de calcul utilisées en 2025 sont les suivantes :

- Ancienneté prise en compte : Uniquement au sein de l'IpSiS
- Taux d'actualisation : 3,90 %
- Taux d'augmentation annuelle des salaires : 2,5 % pour l'ensemble du personnel (ce taux prend en compte les projections en matière de glissement-vieillesse-technicité, ainsi que d'augmentation de la valeur du point)
- Taux de charges sociales : 50 %
- Le turnover a été considéré comme faible
- Les hypothèses d'âge de départ à la retraite se basent sur l'observation des départs à la retraite récents combinés à l'effet du relèvement progressif de l'âge minimum de départ à la retraite.

Le montant total de l'engagement IFC s'élève à 740 K€ au 31 décembre 2025.

5.2 - Rémunérations, avances et crédits aux administrateurs de l'association

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versé en 2025 aux trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, s'est élevé à 297 K€.

5.3 - Effectifs

Les effectifs au 31 décembre 2025 se décomposent de la manière suivante :

- Personnel des établissements	154	(157 en 2024)
- Travailleurs Handicapés	580	(593 en 2024)

5.4 - Honoraires du Commissaire Aux Comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires Aux Comptes sur l'exercice 2025, facturé au titre du contrôle légal des comptes 2025 s'élève à 61 K€ T.T.C.

5.5 - Engagement donné et reçu

IpSiS a souscrit deux emprunts de 650 000 € et 800 000 €. Sogama s'est portée caution à hauteur de 50% de l'emprunt souscrit. Le solde dû au 31 décembre 2025 s'élève à 1 201 504,05 €.

5.6 - Répartition des Dotations - G.R.T.H. et Prestations de services par région

PRODUITS DES DOTATIONS - GRTH - PRESTATIONS					
REGION ILE-DE-FRANC	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2025	TOTAL 2024
E.S.A.T. Elisa 77	1 221 397	1 097 167	709 751	3 028 316	3 063 800
E.S.A.T. Elisa Sénart	1 486 543	1 351 199	938 996	3 776 738	3 571 352
S.E.S.S.A.D. Mélanie 77	1 044 953	0	0	1 044 953	950 748
S.A.A.A.I.S. Méline	1 232 027	0	0	1 232 027	1 221 038
S.E.S.S.A.D. Retsea 93	1 996 114	0	0	1 996 114	2 113 817
Total	6 981 034	2 448 366	1 648 748	11 078 148	10 920 756
REGION GRAND-EST	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2025	TOTAL 2024
E.S.A.T. Elisa 51	888 246	795 690	655 525	2 339 461	2 121 641
Total	888 246	795 690	655 525	2 339 461	2 121 641
REGION PACA	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2025	TOTAL 2024
E.S.A.T. Elisa 13	1 121 747	912 837	508 453	2 543 036	2 562 353
E.S.A.T. Elisa 84	432 583	285 359	114 773	832 715	783 459
E.S.A.T. Open Provence	732 158	203 287	174 428	1 109 872	980 216
Total	2 286 488	1 401 483	797 653	4 485 624	4 326 028
REGION OCCITANIE	DOTATION	GRTH	PRESTATION	TOTAL 2025	TOTAL 2024
E.S.A.T. Elisa 30	1 264 806	984 386	360 477	2 609 668	2 513 674
E.S.A.T. Elisa 31	977 446	708 894	486 982	2 173 323	2 069 389
Total	2 242 252	1 693 280	847 459	4 782 991	4 583 064
Cumul	12 398 020	6 338 819	3 949 384	22 686 224	21 951 489

G.R.T.H. : Garantie de Ressources des Travailleurs Handicapés.